

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR

NATIO ASSURANCE

31 décembre 2022

A.	Activité et Performance	6
A.1	Activité et événements significatifs de la période	6
A.1.a	Informations Générales	6
A.1.b	Environnement externe	6
A.1.c	Activité	7
A.2	Synthèse des résultats de Natio Assurance	7
A.2.a	Évolution du Chiffre d’Affaires	7
A.2.b	Évolution du résultat net après impôt	7
A.2.c	Activités d’investissements	8
B.	Système de gouvernance	9
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.1.a	Conseil d’Administration	9
B.1.b	Comités spécialisés du Conseil d’Administration	9
B.1.c	Instances de gouvernance opérationnelle	11
B.1.d	Fonctions clés	11
B.2	Exigences de compétences et d’honorabilité	12
B.3	Système de gestion des risques	13
B.3.a	Cadre global de gestion du risque	13
B.3.b	Processus de gestion des risques clés	13
B.3.c	Processus de gestion des risques	14
B.3.d	Dispositif de gestion des risques	14
B.4	Évaluation interne des risques et de la solvabilité	14
B.5	Système de contrôle interne	14
B.5.a	Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif	15
B.5.b	Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance	15
B.6	Fonction d’audit interne	15
B.6.a	Équipes impliquées dans l’exercice de la fonction d’audit interne au sein de Natio Assurance	15
B.6.b	Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne	16
B.7	Fonction actuarielle	17
B.8	Sous-traitance	18
B.8.a	Activités sous-traitées	18
B.8.b	Gouvernance de sous-traitance	18
B.9	Adéquation du système de gouvernance	18
C.	Profil de risque	19
C.1	Risque de souscription	19
C.1.a	Définition	19
C.1.b	Exposition au risque	19
C.1.c	Concentration	20
C.1.d	Gestion et suivi du risque	20
C.2	Risque de marché	20
C.2.a	Définition	20

C.2.b	Placements	21
C.2.c	Exposition au risque.....	21
C.2.d	Concentration.....	21
C.2.e	Gestion et suivi du risque.....	21
C.2.f	Stress tests et analyses de sensibilité	21
C.3	Risque de contrepartie	22
C.3.a	Définition	22
C.3.b	Exposition au risque.....	22
C.3.c	Concentration.....	22
C.3.d	Gestion et suivi du risque.....	22
C.4	Risque de liquidité	22
C.4.a	Définition	22
C.4.b	Exposition au risque.....	23
C.5	Risque opérationnel.....	23
C.5.a	Définition	23
C.5.b	Expositions aux risques	23
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	24
D.1	Actifs	24
D.1.a	Méthode d'évaluation des actifs.....	24
D.1.b	Réconciliation avec les états financiers	26
D.2	Passifs.....	26
D.2.a	Provisions techniques	26
D.2.a.1	Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II.....	26
D.2.a.2	Réconciliation avec les états financiers	27
D.2.a.3	Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques	27
D.2.a.4	Risk Margin	28
D.2.a.5	Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques	28
D.2.b	Autres passifs	29
D.2.b.1	Méthodes d'évaluation	29
D.2.b.2	Réconciliation avec les états financiers	30
D.2.b.3	Méthodes alternatives de valorisation.....	30
D.2.c	Autres informations	30
E.	Gestion du Capital	31
E.1	Fonds propres	31
E.1.a	Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR.....	31
E.1.b	Structure, montant et qualité des fonds propres	31
E.1.c	Fongibilité et transférabilité des fonds propres	31
E.1.d	Classification des fonds propres hors mesures transitoires.....	32
E.1.e	Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance	32
E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)	32
E.2.a	Montants de SCR et de MCR	32
E.2.b	Information sur les données servant au calcul du MCR	32
E.2.c	Montant de SCR par module de risque.....	32
E.2.d	Ratios de couverture.....	33
E.2.e	Information sur d'éventuels calculs simplifiés.....	33
E.2.f	Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan (scénario ORSA).....	33

E.2.g	Utilisation des USP	33
E.3	Différences entre la formule standard et le modèle interne	33
E.4	Montant des non-conformités avec MCR et SCR	33
F.	ANNEXES.....	34
F.1	Définition des familles de risques.....	34
F.2	Quantitative Reporting Templates – QRT.....	36
F.2.a	Bilan - S.02.01.02.01	36
F.2.b	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.01	38
F.2.c	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.02.....	39
F.2.d	Provisions techniques vie et santé SLT - S.12.01.02	40
F.2.e	Provisions techniques non-vie - S.17.01.02.....	41
F.2.f	Sinistres payés non-vie - S.19.01.21.01	42
F.2.g	Meilleures estimations provisions pour sinistres non-vie - S.19.01.21.02	43
F.2.h	Fonds propres - S.23.01.01	44
F.2.i	Capital de Solvabilité Requis de base (SCR) - S.25.01.21	46
F.2.j	Minimum de capital requis (MCR) - S.28.01.01	47

SYNTHESE

Le présent rapport dit rapport sur la solvabilité et la situation financière (« *Solvency and Financial Conditions Report* ») se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité II au titre de l'exercice 2022 présentés le 5 avril 2023 au Conseil d'Administration.

Les exigences relatives au rapport sur la solvabilité et la situation financière sont précisées dans les Actes délégués, adoptés le 10 octobre 2014 par la Commission Européenne. Ils fournissent des détails sur le contenu, la structure et les modalités de mise à disposition des rapports :

- Art. 304 à 306 : Éléments d'informations, Importance relative et Rapport au contrôleur sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- Art. 307 : Activité et résultats
- Art. 308 : Système de gouvernance
- Art. 309 : Profil de risque
- Art. 310 : Valorisation à des fins de solvabilité
- Art. 311 : Gestion du capital

Le rapport contient des informations descriptives tant qualitatives que quantitatives, complétées s'il y a lieu, par des modèles de déclaration quantitative.

Les données sont présentées en millions d'euros.

A. Activité et Performance

A.1 Activité et événements significatifs de la période

A.1.a Informations Générales

Natio Assurance est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital social de 17 136 000 euros, dont l'unique actionnaire est BNP Paribas Cardif ; son siège social se situe 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les comptes de Natio Assurance sont audités par les Commissaires aux comptes mentionnés ci-après :

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE	
Deloitte & Associés	6 place de la pyramide 92908 Paris-La-Défense Cedex
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT	
BEAS	6 place de la pyramide 92908 Paris-La-Défense Cedex

Natio Assurance est une entité supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest à Paris.

A.1.b Environnement externe

Pandémie (Covid-19)

Les comptes de Natio Assurance sont établis sur la base de la continuité d'activité. Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, Natio Assurance s'appuie sur le dispositif mis en œuvre par le Groupe d'assurance BNP Paribas Cardif au moyen de différentes cellules de gestion de crise. Les cellules de crise dédiées à la crise sanitaire ont été désactivées progressivement en 2021 et le dispositif de suivi des risques a repris son cours normal à compter du 1^{er} semestre 2022.

Crise Ukrainienne en 2022

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement perturbé et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines.

Natio Assurance n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays. Elle n'a pas de succursale dans ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

Changement brutal des conditions financières en 2022

Dans ce contexte, l'année 2022 a été marquée par une série de chocs qui ont créé une grande volatilité, fait monter les taux et fait chuter la valeur de certains actifs. L'inflation a atteint, en décembre, les niveaux de 5,2% en France, 9,2% en zone euro, et 6,5% aux Etats-Unis sous l'effet du début de la reprise post-COVID, très largement amplifié par la crise ukrainienne. Face à cette situation, les banques centrales ont initié une série de hausses de leurs taux directeurs.

A.1.c Activité

L'exercice social commence le 1er janvier 2022 et finit le 31 décembre 2022.

BNP Paribas Cardif détient 100% de Natio Assurance. BNP Paribas Cardif gère Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles. L'activité de Natio Assurance est donc une activité de réassurance avec Cardif IARD. La société Natio Assurance était spécialisée dans la distribution de produits d'assurance Auto, 2 roues, MRH et Scolaire. Natio Assurance exerce son activité en s'appuyant sur les agréments reçus relatifs aux branches 1 (accidents), 2 (maladie), 3 (corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires), 8 (incendie et éléments naturels), 9 (autres dommages aux biens), 10 (responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs), 13 (responsabilité civile générale).

Natio Assurance a été mise en *run-off* le 2 mai 2018 et opère en réassurance sans aucune souscription directe, réassurant exclusivement Cardif IARD sur les polices souscrites avant 2018.

A.2 Synthèse des résultats de Natio Assurance

A.2.a Évolution du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires (primes émises) brut de réassurance s'élève à -0,3M€ en 2022 contre 5M€ en 2021. Cette diminution est cohérente avec le *run-off* du portefeuille.

<i>En millions d'euros, brut de réassurance, au</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Automobile	0,0	0,7
Domages aux biens	- 0,3	4,1
Autres	0,0	0,2
Total des primes émises	- 0,3	5,0

A.2.b Évolution du résultat net après impôt

Le résultat net après impôt se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat technique	28,8	7,4
Résultat non technique (hors IS)	1,8	1,2
Charge d'impôt des sociétés	- 8,2	2,6
Résultat net avant impôt	22,4	6,1

A.2.c Activités d'investissements

Au 31 décembre 2022, l'allocation d'actifs de Natio Assurance en valeur comptable est la suivante :

En millions d'euros, valeur nette comptable au	31 décembre 2022		31 décembre 2021		
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Obligations d'entreprises	117,5	49%	135,9	56%	
Obligations d'Etat/supranationales	73,2	31%	76,4	31%	
Actions	-	0%	-	0%	
Fonds Actions	9,9	4%	13,2	5%	
Fonds à allocations d'actifs	-	0%	-	0%	
Fonds de dettes	1,0	0%	4,0	2%	
Fonds Monétaires	37,7	16%	16,4	7%	
Autres actifs	-	0%	-	0%	
Produits dérivés	0,2	0%	-	0%	
Trésorerie et équivalent trésorerie	-	0,3	-	1,4	-1%
Total Actifs	239,2	100%	244,5	100%	

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Conseil d'Administration

Composition

Natio Assurance est une société anonyme à Conseil d'Administration au sein de laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Rôle & Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration suit la bonne marche de l'entreprise et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent, notamment les décisions à caractère stratégique.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité de la nomination et de la cessation des fonctions des dirigeants effectifs dont il supervise l'action. Il peut procéder ou faire procéder aux contrôles et vérifications du dispositif de gouvernance qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Le Conseil d'Administration revoit les stratégies et politiques régissant la prise des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, ainsi que leur gestion et leur suivi. Il approuve les différents rapports exigés ainsi que les politiques écrites, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Le Conseil se réunit au minimum deux fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de la Société l'exigent.

Les administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées.

Le Conseil d'administration désigne un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Vice-président préside le Conseil en cas d'absence du Président.

Adoption des décisions

Le Conseil d'administration ne se réunit valablement qu'en présence d'au moins la moitié de ses membres en fonction. Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter. Lorsque la réunion du Conseil d'administration est conduite par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres qui participent à cette réunion à distance sont réputés présents pour le calcul du quorum, sauf si l'ordre du jour du Conseil d'Administration porte sur l'arrêté des comptes annuels (Article L. 225-37 du Code de commerce).

B.1.b Comités spécialisés du Conseil d'Administration

En complément des informations relatives à la gouvernance de Natio Assurance figurant ci-dessus, il est indiqué que le Conseil d'administration dispose du droit de créer des comités ad hoc qui se verront

assigner des missions spécifiques déterminées par le Conseil d'administration et devront rapporter directement à ce dernier. Le Conseil d'administration dispose également du pouvoir de modifier lesdits comités (i.e. supprimer des comités existants, modifier le fonctionnement de certains comités, etc.).

En application des dispositions du Code de Commerce, les compagnies d'assurances sont tenues de se doter d'un comité spécialisé agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Toutefois, les sociétés disposant d'un autre organe exerçant les missions de ce comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration et de rendre publique sa composition, sont exemptées de cette obligation¹.

En conséquence, au sein de Natio Assurance, les missions attribuées au comité spécialisé sont exercées par le Conseil d'Administration de cette société.

Ainsi, le Conseil d'Administration exerce les fonctions du comité d'audit et des risques à l'occasion de ses réunions, au sein desquelles sont traités séparément les sujets relevant du comité spécialisé.

Comité d'audit et des risques

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- Garantir le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- S'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- Examiner les comptes sociaux et, le cas échéant, des comptes consolidés ;
- Examiner le processus de contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes (comptes annuels et les cas échéant comptes consolidés) ;
- Garantir l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- Émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés pour désignation à l'assemblée générale ;
- Examiner le cadre de l'appétence au risque, suivre son implémentation sur les risques assurantiels et opérationnels ;
- Suivre l'activité de Natio Assurance, participer à la préparation des projets de budgets annuels qui seront soumis par la direction générale au Conseil d'Administration, suivre leur mise en œuvre, étudier des choix ou priorités, faire réaliser toute étude d'impact financier et suivre l'état d'avancement des projets informatiques, logistiques ou opérationnels ;
- Suivre l'ensemble des risques (assurantiels, opérationnels, conformité ...) auxquels est exposé Natio Assurance et étudier les rapports réglementaires (notamment RSR, SFCR, ORSA) ;
- Examiner les analyses quantitatives des résultats techniques ;
- Suivre les conditions du programme de réassurance qui sera soumis par la direction générale au Conseil d'Administration ;
- Examiner la Cartographie des risques de Natio Assurance ;
- Étudier les politiques écrites.

Comme décrit ci-dessus, le Conseil d'Administration exerce le rôle du Comité d'audit et des risques.

¹ 4° de l'article L 823-20 du Code de commerce

B.1.c Instances de gouvernance opérationnelle

La gouvernance managériale de Natio Assurance est organisée sous la responsabilité du Directeur Général de la Société. Elle s'appuie sur les instances de gouvernance opérationnelle décrites ci-après et un système de délégation de pouvoirs généraux.

Le Comité de Direction constitue l'instance supérieure de pilotage exécutif et de coordination de Natio Assurance. Il se réunit pour échanger des informations pertinentes et débattre des orientations pour le pilotage de la société.

Il débat des orientations stratégiques avant de les soumettre au Conseil d'Administration. Il suit les résultats et les équilibres financiers de la société ainsi que les plans d'action à mettre en œuvre.

Le responsable de l'audit interne peut être invité en tant que de besoin.

Le Comité de Direction est alimenté par les travaux réalisés au sein de comités de supervision qui assure le suivi et la coordination des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

B.1.d Fonctions clés

La réglementation Solvabilité II telle que déclinée au sein de BNP Paribas Cardif définit les quatre fonctions clés suivantes :

La **fonction de Gestion des risques**, assurée par la direction des risques sous supervision de la direction Groupe, assiste le Conseil d'administration et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques, elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par la direction générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Elle rend compte des expositions aux risques et seconde le Conseil d'administration dans sa prise de décision stratégique en l'éclairant sur les questions relatives à la gestion des risques. La fonction de Gestion des risques est également en charge de la conception, de la maintenance et de la validation des modèles, au travers d'une coopération étroite avec la fonction actuarielle, ainsi que de la production des rapports réglementaires de solvabilité.

La **fonction Conformité**, assurée par la Direction de la Conformité, a pour mission générale de donner aux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués. Elle vérifie notamment la conformité de Natio Assurance au regard des réglementations LAB/LFT et veille à l'application des règles de conformité applicables au Groupe BNP Paribas.

La **fonction Audit**, assurée par la Direction Audit Interne, est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance.

la **fonction Actuarielle**, assurée par la Directrice Générale adjointe, a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour leur détermination, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées, de superviser ce calcul, de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, d'informer le Conseil d'administration sur la fiabilité et le caractère approprié du calcul des provisions techniques, de donner une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance et de contribuer au système de gestion des risques.

Tout comme les dirigeants effectifs, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit se conformer à une revue de son honorabilité, de son expérience et de sa compétence et faire l'objet d'une

notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») lors de leur nomination ou de leur renouvellement.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés ont un droit d'accès direct au Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise. Les responsables des Directions des risques et Conformité Natio Assurance ont un double rattachement hiérarchique envers la direction générale et les responsables des fonctions correspondantes du groupe BNP Paribas Cardif. Cette organisation contribue à renforcer l'indépendance de ces fonctions et l'homogénéité des dispositifs au sein du groupe d'assurance. En cas de désaccord entre la direction générale de Natio Assurance et le responsable de la fonction concernée, l'arbitrage serait rendu par le Conseil d'Administration.

Les responsables des fonctions clés sont également invités, à minima une fois par an, à intervenir en Conseil d'Administration sur les problématiques de risques associées à leur fonction.

Fonction clé au 31 décembre 2021	Direction	Responsable de la fonction clé	Fonction	Rattachement	Notification ACPR
Conformité	Conformité & Contrôle	Valérie Le Blanc	Directeur Conformité & Contrôle	Directrice Générale Directeur de la Conformité BNP PARIBAS CARDIF	17/07/2018
Audit	Audit Interne	Claire Creuzot	Directeur Audit interne	Directrice Générale Responsable Adjoint Inspection Générale	11/10/2019
Actuariat	Actuariat	Marie Catherine Sarraudy	Directrice Générale Adjointe Cardif IARD	Directrice Générale	09/04/2020
Gestion des risques	RISK	Edyr Benghanem	Directeur des Risques	Directrice Générale Directeur des Risques BNP PARIBAS CARDIF	06/01/2021

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises.

Les **dirigeants effectifs** sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse de risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Au-delà des compétences relatives à leur champ d'expertise, **les responsables des fonctions clés** doivent disposer des compétences humaines et managériales nécessaires à la direction de leur fonction. Ils ont notamment toute capacité à vulgariser les connaissances afin de communiquer aux dirigeants effectifs et aux membres du Conseil d'Administration les éléments pertinents.

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés de Natio Assurance possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de Natio Assurance en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.a Cadre global de gestion du risque

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la Société. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la Société, dans des conditions satisfaisantes de risque et de profitabilité.

B.3.b Processus de gestion des risques clés

Le cadre de la gestion des risques est organisé autour du Directeur des Risques et de sa direction (RISK).

RISK exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de souscription et sur les risques opérationnels. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et des pratiques opérationnelles ainsi que de leur conformité dans leur ensemble à l'appétence au risque proposée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Ainsi, les missions permanentes de RISK consistent notamment à formuler des recommandations sur les politiques de risques de la Société (concernant la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la liquidité, la concentration, la gestion du risque opérationnel et la réassurance), à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques.

Le Directeur des Risques a la responsabilité de conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur la gouvernance, les politiques et la stratégie de gestion des risques. Il est un membre des comités d'approbation des risques de niveau Direction Générale et porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement les risques de la Société en application du principe du « second regard ».

Il est en charge de l'implémentation de la réglementation Solvabilité II, et a, dans ce cadre, la responsabilité du développement des modèles, des outils et des reportings internes et statutaires relatifs à la gestion des risques et à la solvabilité. Il fait partie intégrante du système de contrôle interne (cf. B.5).

Le cadre de gestion des risques s'articule autour de processus clés pour la Direction des risques, et autour de familles de risques dont la gestion opérationnelle peut être effectuée par d'autres directions, mais sur lesquelles s'exerce le second regard de RISK.

RISK Natio Assurance a continué à implémenter les processus suivants en concentrant ses efforts sur la définition de l'appétit aux risques, le modèle associé à la production du Pilier II et l'ORSA.

B.3.c Processus de gestion des risques

L'intention de BNP Paribas Cardif est de gérer Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles : Natio Assurance a été mise en *run-off* le 2 mai 2018. La stratégie des risques Natio Assurance s'appuiera sur un processus à la fois qualitatif et quantitatif pour définir les niveaux de risques maximum à court, moyen et long terme que l'entreprise est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques.

B.3.d Dispositif de gestion des risques

En 2022, le dispositif de gestion des risques a continué à être déployé. Les politiques écrites de gestion des risques ont été approuvées par le Conseil d'Administration afin de définir le cadre de gestion du risque en cohérence avec celles du groupe BNP Paribas Cardif. Ainsi Natio Assurance, s'assure que chacun des aspects liés à l'identification, à la mesure, au suivi, à la gestion et au reporting de chaque famille de risques, est correctement couvert par des politiques appropriées.

Famille de risque

Pour gérer de manière efficiente les divers domaines de risques liés aux activités de l'entreprise, le cadre de gestion des risques de Natio Assurance se basera sur les familles de risques suivantes :

- Familles de risques élémentaires :
 - Risque de marché ;
 - Risque de souscription ;
 - Risque de crédit ;
 - Risque opérationnel ;
 - Risque stratégique, qui est directement supporté par le Conseil d'Administration.

Document de référence : Définition des familles de risques (cf. Annexe F1)

B.4 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, *Own Risk And Solvency Assessment* (Évaluation Interne du Risque et de la Solvabilité), est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage des risques et à l'information qui en est faite.

B.5 Système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Natio Assurance a été revu au regard de la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, et afin de refléter les orientations stratégiques d'une activité de réassurance en *run-off*.

Plus spécifiquement, la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel de Natio Assurance a été adaptée pour respecter les dispositions réglementaires issues de la Directive Solvabilité 2 et les normes et les grands principes organisationnels du groupe BNP Paribas.

B.5.a Dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas Cardif

La Direction Générale du groupe BNP Paribas Cardif a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixée à ce titre soient bien atteints.

La politique de Contrôle Interne et de gestion du risque opérationnel de BNP Paribas Cardif, déclinée sur la base de la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne. La politique rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- Le développement d'une culture du risque chez les collaborateurs ;
- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- La fiabilité de l'information interne et externe ;
- La sécurité des opérations ;
- La conformité aux lois et règlements et aux politiques internes.

La politique fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Audit Interne, Juridique et Risque notamment) opèrent de manière indépendante.

B.5.b Déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Natio Assurance

Natio Assurance a été mise en *run-off*, les portefeuilles d'assurance directe ont été transférés à Cardif IARD et sont désormais réassurés par Natio Assurance. Natio Assurance n'intervient plus désormais qu'en tant que réassureur de Cardif IARD.

Les politiques de risque de Natio Assurance sont revues annuellement afin d'être mises en cohérence avec la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif, refléter les nouvelles orientations stratégiques, et l'organisation mise en place. La politique de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Les processus financiers de Natio Assurance sont ainsi limités à la centralisation des écritures de comptabilité technique de réassurance issues des systèmes Cardif IARD et de la comptabilité technique des actifs financiers tenue par BNP Paribas Securities Services ainsi que la tenue de la comptabilité générale.

B.6 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est en charge du contrôle périodique de Natio Assurance. Elle a pour objectif de donner à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

B.6.a Équipes impliquées dans l'exercice de la fonction d'audit interne au sein de Natio Assurance

La couverture d'Audit Interne des activités de Natio Assurance est principalement assurée par l'équipe d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, mutualisée au sein du GIE BNP Paribas Cardif pour l'ensemble des entités du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif exerçant en France.

Cette équipe est constituée d'Auditeurs Internes rattachés au GIE BNP Paribas Cardif et reporte hiérarchiquement au Responsable de la Fonction Clé d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif.

Ponctuellement, les Inspecteurs Itinérants de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas (Inspection Centrale) peuvent réaliser des missions sur le domaine d'intervention de Natio Assurance, soit à la demande de l'Audit Interne du GIE BNP Paribas Cardif du fait de leurs spécialités (informatique, comptabilité, opérations de marché et modèles, missions spéciales ou missions portant sur des thématiques transverses du Groupe BNP Paribas , ...), soit de leur propre initiative sous mandat de l'actionnaire exclusif du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif.

Enfin, les Auditeurs Internes des plateformes locales de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas (Hubs Géographiques) peuvent réaliser des missions d'Audit Interne sur les éventuelles activités contrôlées par Natio Assurance hors de France, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne assurant la coordination des travaux d'audit pour l'ensemble des activités de Natio Assurance. Les collaborateurs impliqués dans les missions d'audit interne n'interviennent en aucun cas dans le dispositif de contrôle permanent de Natio Assurance. Ils sont soumis au code de déontologie de l'IIA (Institute of Internal Auditors), et doivent plus particulièrement veiller à appliquer ses principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité, et de compétence.

En particulier, les auditeurs internes et inspecteurs :

- Doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et dans la restitution de leurs travaux à la Direction Générale et aux audités ;
- Ne peuvent procéder directement à des actes de gestion opérationnelle ;
- Veillent à respecter le secret professionnel tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur de l'entreprise.

B.6.b Nomination et rattachement du responsable de la fonction clé Audit Interne

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne est le représentant désigné auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme étant chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions du Contrôle Périodique pour les activités contrôlées par Natio Assurance. A ce jour, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, rattaché au GIE BNP Paribas Cardif, remplit par la même occasion la fonction de Responsable de la fonction clé d'Audit Interne pour Natio Assurance.

Sa nomination au titre de la fonction clé d'Audit Interne de Natio Assurance est réalisée par le Conseil d'administration de Natio Assurance sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, cette nomination étant ensuite soumise à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des ressources d'Audit Interne au sein du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif, dans une logique d'efficacité et de cohérence de la supervision réalisée par la fonction clé d'Audit Interne. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de Natio Assurance s'assure que le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne dispose de la disponibilité suffisante pour remplir ses missions au sein de Natio Assurance et en particulier pour participer aux différentes instances de suivi et de pilotage des risques de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Clé d'Audit Interne est rattaché à la fois :

- Au Directeur Général (Dirigeant Effectif) du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif ;
- A l'Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas, ou à l'un de ses Adjoints directs.

Par ailleurs, il rapporte au Directeur Général de Natio Assurance pour les éléments ayant trait aux activités d'audit interne réalisées sur le périmètre de Natio Assurance. Le double rattachement implique un principe de codécision entre la Direction Générale BNP Paribas Cardif et la Direction de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas sur les sujets majeurs de gestion de l'activité d'Audit Interne. Les éventuels cas de désaccord pourront être escaladés pour décision :

- Au Conseil d'Administration du Groupe d'Assurance BNP Paribas Cardif pour les sujets concernant le Groupe d'Assurance dans son ensemble ;
- Au Conseil d'Administration de Natio Assurance pour les sujets concernant exclusivement les activités contrôlées par Natio Assurance.

Le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne informe, dans les meilleurs délais, la Direction Générale de Natio Assurance de toute défaillance majeure du système de contrôle interne identifiée par la fonction clé d'Audit Interne et impactant les activités de Natio Assurance. Il reporte par ailleurs périodiquement (au minimum une fois par an) au Conseil d'administration de Natio Assurance et peut, de sa propre initiative, informer directement ce Conseil d'administration de l'absence éventuelle de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne. De même, le Responsable de la fonction clé d'Audit Interne informe régulièrement le Conseil d'administration de Natio Assurance (ou l'un des Comités qui le représentent) sur la mise en œuvre par le management des actions de remédiation recommandées par l'Audit Interne.

B.7 Fonction actuarielle

La Directrice générale adjointe de Cardif IARD assume la fonction actuarielle de Natio Assurance.

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35 et intègrent notamment :

- La vérification de la bonne évaluation des provisions techniques : coordination du calcul, analyse du caractère approprié des méthodes, modèles et hypothèses, analyse de la suffisance et de la qualité des données,
- L'émission d'un avis sur la politique globale de souscription (dont un avis sur la suffisance des primes pour couvrir les sinistres et frais, le risque d'antisélection, le risque d'inflation et le risque légal),
- L'émission d'un avis sur la politique globale de réassurance,
- La contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- La communication à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB).

Ces missions sont réalisées dans le cadre des activités de souscription, de clôtures comptables et prudentielles, et de gestion de portefeuille, ceci sur les affaires directes, acceptées et cédées. La fonction actuarielle a donc, dans le cadre de ses responsabilités, une vision des risques de souscription, des processus de clôtures comptable et prudentielle, ainsi que du suivi du risque sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

B.8 Sous-traitance

B.8.a Activités sous-traitées

Natio Assurance a externalisé les activités Juridique, Comptabilité Générale, Gestion d'Actifs, à BNP Paribas Cardif et les activités de Risk Management, Conformité, Actuariat et Contrôle de gestion à Cardif IARD.

B.8.b Gouvernance de sous-traitance

Natio Assurance a décliné sa politique d'externalisation en respectant les principes de la politique d'externalisation de BNP Paribas Cardif. Cette politique est conforme aux exigences de la réglementation assurantielle et aux principes directeurs de la Politique du Groupe BNP Paribas sur l'Externalisation.

B.9 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Natio Assurance s'est progressivement mis en place depuis 2019, afin de garantir :

- Une mise en cohérence avec la Gouvernance du groupe BNP Paribas Cardif ;
- Une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité de réassurance en *run-off* ;
- Une supervision adéquate du Conseil d'Administration.

C. Profil de risque

Le SCR (*Solvency Capital Requirement*) représente le niveau de fonds propres nécessaire pour absorber un ensemble de chocs bicentennaires (*Value at Risk* à 99,5%) après prise en compte de la corrélation entre les risques

Le SCR de Natio Assurance est évalué grâce à la formule standard proposée par l'EIOPA. Il correspond à la somme du BSCR net (*Basic SCR*), du SCR opérationnel, et de l'ajustement par l'impôt. Le BSCR est basé sur une approche appelée « *bottom-up* », c'est-à-dire que son calcul est divisé en modules de risque, eux-mêmes divisés en sous-modules. Les exigences de capital au titre de chacun des différents risques sont agrégées via une matrice de corrélation.

Les éléments présentés dans ce chapitre abordent la nature des risques auxquels Natio Assurance peut être exposée.

La typologie des risques retenue par Natio Assurance est présentée selon les principales catégories suivantes :

- Risque de souscription,
- Risque de marché,
- Risque de contrepartie,
- Risque opérationnel,
- Autres risques.

C.1 Risque de souscription

C.1.a Définition

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations et de la fréquence et de l'importance des événements de sinistralité.

C.1.b Exposition au risque

Le SCR Souscription s'élève à 17M€ au 31 décembre 2022, contre 22M€ en 2021.

En millions d'euros, montant net, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
SCR Souscription Vie	0,4	0,4
SCR Souscription Santé	0,7	0,7
SCR Souscription Non Vie	16,8	22,2
SCR SOUSCRIPTION APRES DIVERSIFICATION	16,8	22,3

Le module le plus significatif en capital est le SCR de Souscription Non Vie (94% du module avant diversification), en raison du poids de l'exposition au risque de réserves.

Le SCR de Souscription Santé est principalement composé du SCR Primes et Réserves Santé Similaire à la Non Vie sur les garanties de frais médicaux et de protection du revenu. Il représente 4% du SCR de Souscription.

Le SCR Vie concerne les rentes découlant de l'activité Non Vie de Natio Assurance et représente 2% du SCR de Souscription.

C.1.c Concentration

Les contrats d'assurance ont été souscrits par les agences BNP Paribas réparties sur tout le territoire français. Les localisations des risques suivent la répartition des agences, ils sont relativement concentrés dans les grandes zones urbaines dont la région parisienne. De plus, l'intention de BNP Paribas Cardif est de gérer Natio Assurance dans une optique extinctive, sans souscription d'affaires nouvelles : cette stratégie n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

C.1.d Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Natio Assurance exerce uniquement une activité de réassurance en *run-off* et ne dispose pas de salariés en propre. Les portefeuilles transférés chez Cardif IARD apparaissent en reflet chez Natio Assurance du fait de la réassurance en quote part à 100%.

Natio Assurance s'appuie donc sur les équipes Actuariat de Cardif IARD pour le suivi du risque de souscription et les calculs techniques.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Natio Assurance a souscrit à un plan de réassurance afin de protéger la société contre les risques suivants :

- Responsabilité civile MRH et Auto,
- Incendie et risques annexes (tant les risques directs que les responsabilités locatives),
- Attentats et actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Tempêtes et autres événements climatiques,
- Accidents corporels et décès.

Suivi du risque

Le suivi périodique du risque de provisionnement repose sur les travaux d'arrêté des comptes et la revue des dossiers de sinistres graves.

C.2 Risque de marché

C.2.a Définition

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

C.2.b Placements

Natio Assurance dispose de 243M€ de placements (hors trésorerie) en valeur de marché.

En millions d'euros au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché	%	Valeur de marché	%
Obligations	185,8	76%	239,0	82%
Fonds collectifs	57,2	24%	51,9	18%
Dépôts	- 0,3	8%	- 1,4	11%
TOTAL DES PLACEMENTS	243,0	100%	290,9	100%

C.2.c Exposition au risque

Le SCR de marché s'élève à 16M€ au 31 décembre 2022.

Le portefeuille de Natio Assurance étant principalement composé d'obligations (76% du portefeuille), les principaux risques de marché sont :

- Le risque de spread, représentant 34% du risque de marché avant diversification.
- Le risque de taux représentant 29% du risque de marché avant diversification.
- Le risque action représentant 28% du risque de marché (exposition fonds collectifs).

Natio Assurance est exposé au risque de change en 2022 à hauteur de 1M€ car certains actifs présents dans les fonds collectifs sont émis dans une autre devise que l'euro.

C.2.d Concentration

Le SCR du risque de concentration est de 1M€.

C.2.e Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Natio Assurance a délégué la gestion financière de ses actifs à la Direction de Gestions d'Actifs (DGA) de BNP Paribas Cardif. Une convention de gestion a été établie entre Natio Assurance et la DGA. Elle délègue à BNP Paribas Cardif la gestion des actifs de Natio Assurance (choix, réalisation des investissements et suivi), dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique d'investissement définie par BNP Paribas Cardif.

Suivi du risque

La DGA réalise mensuellement un document de reporting comprenant notamment la répartition des actifs, le suivi des contraintes et le calcul de la performance sur le portefeuille. Afin d'effectuer une revue de l'activité, un suivi trimestriel est organisé avec la DGA.

C.2.f Stress tests et analyses de sensibilité

Dans le cadre du processus ORSA 2022, un stress financier a été effectué sur le portefeuille d'actifs qui n'est pas de nature à remettre en cause le respect du ratio de solvabilité.

C.3 Risque de contrepartie

C.3.a Définition

Le risque de contrepartie est le risque de pertes ou d'évolution défavorable de la situation financière liées aux effets du changement de la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel la société est exposée. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles la société détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, solde de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit d'actifs et le risque de crédit de passifs.

C.3.b Exposition au risque

Le SCR de contrepartie s'élève à 0,4M€ au 31 décembre 2022, en hausse par rapport au 31 décembre 2021.

Le type 1 représente 100% du SCR de contrepartie avant diversification et concerne principalement la réassurance externe.

La contribution du risque de contrepartie au SCR de Natio Assurance décroît sur la durée de projection avec le *run-off*.

C.3.c Concentration

L'exposition de Natio Assurance au 31 décembre 2022 est diversifiée sur des contreparties dont les montants restent limités.

C.3.d Gestion et suivi du risque

Le portefeuille accepté de Natio Assurance est réassuré par un ensemble de réassureurs externes à travers un programme commun avec Cardif IARD. La gouvernance BNP Paribas Cardif a été appliquée lors des choix de réassureurs suivant des règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie.

C.4 Risque de liquidité

C.4.a Définition

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidités futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, en raison de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

C.4.b Exposition au risque

Le risque de liquidité de Natio Assurance est faible au 31 décembre 2022, compte tenu du profil de liquidité des actifs. Les besoins de liquidités ponctuels sont gérés par la trésorerie de BNP Paribas Cardif, qui peut prélever les liquidités nécessaires dans les réserves monétaires.

C.5 Risque opérationnel

C.5.a Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'événements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces événements extérieurs comprennent les événements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

C.5.b Expositions aux risques

Le montant du SCR lié au risque opérationnel s'élève à 3M€.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des provisions techniques	3,1	4,7
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des primes acquises	0,0	0,7
Total exigence de capital pour le risque opérationnel	3,1	4,7

La formule factorielle est basée sur un maximum entre un calcul sur primes et un calcul sur provisions brutes de réassurance. Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, le résultat sur provisions domine car la prime est quasiment nulle.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Natio Assurance établit le bilan sous Solvabilité II conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

D.1 Actifs

L'actif du bilan de Natio Assurance au 31 décembre 2022 se compose de la façon suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Référence	Bilan Solvabilité I	Reclassement	Bilan Solvabilité II
Frais d'acquisition reportés	A	-	-	-
Impôts Différés Actifs	B	-	-	-
Placements financiers	C	240,4	2,8	243,2
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	D	32,8	- 7,2	25,6
Créances nées d'opérations d'assurance	E	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	E	1,4	-	1,4
Autres créances (hors assurance)		0,1	-	0,1
Trésorerie et équivalent trésorerie		0,2	-	0,2
Autres actifs		0,1	-	0,1
TOTAL ACTIF		274,9	- 4,4	270,5

D.1.a Méthode d'évaluation des actifs

Les lettres A à E renvoient aux méthodes d'évaluation décrites ci-dessous. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes de valorisation retenues pour la préparation des états financiers.

Conformément à l'Article 75 a) de la Directive, les actifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

A. Frais d'acquisition reportés

La part non imputable à l'exercice des frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance est portée à l'actif du bilan comptable de la Société. Ces frais d'acquisition ne sont pas reportés dans le cadre de Solvabilité II.

Il n'y a plus de frais d'acquisition reportés chez Natio Assurance.

B. Impôts différés actifs

Les impôts différés sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.5.a (Autres informations). Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Natio Assurance n'affiche pas d'impôts différés actifs, les impôts différés passifs étant affichés net d'impôts différés actifs.

C. Placements financiers

Les actifs financiers sont classés à l'actif du bilan selon les Codes Complémentaires d'Identification (codes CIC selon l'acronyme anglais) définis par l'EIOPA.

La valeur de marché des actifs financiers est déterminée en utilisant, soit des prix obtenus directement à partir de données de marché, soit des prix résultant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black & Scholes*, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

- Les actions (autres que des participations²), les obligations et les fonds collectifs sont principalement valorisés en utilisant des cours sur des marchés actifs, pour des actifs identiques « *Quoted Market Price (QMP)* » ou pour des actifs similaires « *Quoted Market Price for similar assets (QMPS)* ». Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Les actions émises par des participations sont principalement des actions non cotées, lesquelles sont valorisées à hauteur de la quote-part de situation nette ajustée (conformément à la méthode « *IFRS Equity Methods (IEM)* »).
- Les dépôts (autres que ceux assimilables à de la Trésorerie) sont valorisés en valeur nominale.

D. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques cédées S1 s'élèvent à 32,8M€. La méthode d'évaluation des provisions techniques cédées suit les mêmes principes que les provisions techniques décrites au paragraphe D.2.a.

E. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Ces créances ont une échéance à moins d'un an. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, corrigée éventuellement d'une provision pour tenir compte de la qualité de crédit propre à la contrepartie.

Le portefeuille Natio étant en *run-off*, il n'y a plus de créances nées d'opérations d'assurance.

Au 31 décembre 2022, les créances nées d'opérations de réassurance correspondent principalement aux créances de Cardiff IARD envers Natio Assurance dans le cadre de la réassurance interne mise en place.

² i.e. « autres que les actions émises par des sociétés qui sont des participations au sens de la Directive Solvabilité II »

D.1.b Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre le total de l'actif dans la colonne « Bilan Solvabilité I » et celui en Solvabilité II se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros,</i>	<i>Référence</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Mise en juste valeur des actifs financiers	C	2,8	44,1
Evaluation des passifs d'assurance selon Solvabilité II et élimination des frais d'acquisition reportés	A et D	- 7,2	- 5,0
Compensation des actifs d'impôts différés	B	-	-
Total des retraitements		- 4,4	39,2

Ces reclassements au sein du bilan portent uniquement sur les reclassements des actifs financiers et des provisions.

D.2 Passifs

Le passif de Natio Assurance au 31 décembre 2022 se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2022</i>	Bilan Solvabilité I	Reclassement	Bilan Solvabilité II
Capital social, Primes	27,4	-	27,4
Provisions techniques brutes (yc RM)	196,6	- 80,7	115,8
Réserve de réconciliation	24,3	49,4	73,7
Impôts différés passif	-	4,3	4,3
Résultat de l'exercice	-	22,4	22,4
Autres passifs	26,7	0,2	26,9
TOTAL PASSIF	274,9	- 4,4	270,5

D.2.a Provisions techniques

D.2.a.1 Synthèse des provisions techniques par ligne d'activité Solvabilité II

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total
Non Vie (hors santé)	100,1	7,8	108,0	152,6	7,0	159,6
Santé similaire à la non vie	1,7	0,3	2,0	2,6	0,2	2,8
Vie (hors santé, indexés et unités de comptes)	5,7	0,2	5,9	8,0	0,1	8,1
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	107,6	8,2	115,8	163,2	7,3	170,5

Le BEL brut de réassurance de Natio s'établit à 108M€ au 31 décembre 2022. La marge pour risque s'élève à 8M€ au 31 décembre 2022.

D.2.a.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart de valorisation des provisions techniques brutes de réassurance, y compris marge de risque entre le bilan social et le bilan prudentiel s'élève à 81M€.

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provision technique brute - Non vie hors santé	184,6	108,0
Provision technique brute - Santé similaire à la non vie	4,0	2,0
Provision technique brute - Vie (hors santé, UC ou indexés)	8,0	5,9
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	196,6	115,8

D.2.a.3 Méthodes et hypothèses de valorisation des provisions techniques

Conformément à l'Article 75 b) de la Directive, les passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les provisions techniques représentent la somme de la meilleure estimation du passif, « *Best Estimate of the Liabilities* » (BEL), et de la marge pour risque « *Risk Margin* » (RM).

Le BEL correspond à la valeur probable des flux du portefeuille au 31 décembre 2022, actualisés avec la courbe des taux sans risque.

Best Estimates de sinistres – bruts et cédés

▪ Groupes de risques homogènes

Les calculs de Best Estimates sont réalisés par groupe de risques homogènes. Les méthodes retenues dépendent des Groupes de Risques Homogènes.

▪ Frais

Le Best Estimate de sinistres inclut :

- Les Frais de gestion de sinistres : un taux de frais, estimé à partir de données marché et des anciens exercices est appliqué aux provisions de sinistres hors frais ;
- Les frais de gestion des placements : le taux de frais de gestion des placements est calibré à partir du compte de résultat 2022 et est appliqué aux montants de projection par maturité.

▪ Cessions

Les Best Estimates de sinistres cédés sont évalués à partir des BE de sinistres. Un calcul d'ajustement pour défaut moyen des réassureurs a été réalisé.

Best Estimates de primes – bruts et cédés

- Limite des contrats

La limite des contrats inclut uniquement les contrats en cours au 31 décembre 2022 représentés par les PPNA.

- Groupes de Risques Homogènes

Les groupes de risques homogènes pour valoriser les Best Estimates de primes sont très proches de ceux retenus pour les Best Estimates de sinistres. La principale différence est la non séparation des graves et des attritionnels pour le Best Estimate de primes.

- Méthodologie générale

Le BEL de primes brut est calculé à partir du BEL de PPNA et du BEL de primes futures.

Des cadences de paiements sont utilisées pour actualiser les paiements, les frais de gestion de sinistres, et les paiements cédés. Tous les autres montants sont supposés payés en milieu de première année.

Best Estimate de rentes – bruts et cédés

Le calcul du Best Estimate de rentes brut de réassurance est réalisé tête par tête sans simplification.

Un taux de frais de gestion des placements a été appliqué aux Best Estimates projetés par maturité. Le taux a été calibré à partir des chiffres comptables.

Actualisation

Pour actualiser les flux de sinistres, la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA est utilisée. L'ajustement de volatilité *Volatility Adjustment* (VA) n'est pas utilisé.

Natio Assurance a fait le choix de ne pas retenir de mesures transitoires.

D.2.a.4 Risk Margin

La marge pour risque est calculée en utilisant la « méthode 2 » des simplifications proposées dans l'orientation 61 des Orientations sur la valorisation des provisions techniques (EIOPA-BoS-14/166). Cette méthodologie se fonde sur la projection des sous-modules de risque en proportion de certains indicateurs appelés « drivers ».

D.2.a.5 Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques

Les principaux facteurs d'incertitude identifiés sur les provisions techniques sont :

- Les sinistres complexes et longs constituent une part de plus en plus importante des provisions du fait du *run-off* de ces portefeuilles.
- Les changements climatiques, les sécheresses, le contexte réglementaire (convention IRSI, réforme RC), le contexte social (émeutes) et économique (taux bas et inflation) peuvent engendrer de l'incertitude sur les provisions techniques.

D.2.b Autres passifs

Les autres passifs de Natio Assurance au 31 décembre 2022 se composent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2022</i>	<i>Référence</i>	Bilan Solvabilité I	Bilan Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques		0,0	0,0
Provisions pour retraite et autres avantage		0,3	0,3
Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs	A	2,5	2,5
Impôts différés passifs	B	-	4,3
Produits dérivés - Passifs	C	-	0,2
Dettes envers les établissements de crédits		0,6	0,6
Dettes nées d'opérations d'assurance	D	15,2	15,2
Dettes nées d'opération de réassurance	D	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	E	8,0	8,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		0,1	0,1
TOTAL AUTRES PASSIFS		26,7	31,2

D.2.b.1 Méthodes d'évaluation

Les notes A à E renvoient aux méthodes d'évaluation des autres passifs décrites ci-dessous.

Conformément à l'Article 75 de la Directive, les autres passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes retenues pour la préparation des états financiers.

A. Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs

Le poste « Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires » correspond principalement au dépôt en espèces constitué dans le cadre de la réassurance de Natio Assurance.

B. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs sont déterminés suivant la méthode décrite dans les autres informations, au paragraphe D.2.c.

C. Produits dérivés passifs

Encadrée par la convention de gestion, cette modalité de couverture vise à protéger le rendement contre le risque de baisse des actions. La valorisation est inversement corrélée à la baisse des marchés actions.

D. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance correspondent principalement aux primes restant à émettre négatives et aux comptes courants de réassurances interne et externe.

E. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes comprennent principalement des appels de fonds et les factures émises par le GIE BNP Paribas Cardif.

D.2.b.2 Réconciliation avec les états financiers

L'écart entre les autres passifs Solvabilité I et Solvabilité II s'explique principalement par les écarts de valorisations des provisions techniques.

D.2.b.3 Méthodes alternatives de valorisation

Les dépôts (autres que ceux assimilables à de la trésorerie) sont évalués à leur valeur nominale, qui correspond à la juste valeur pour ce type de passif.

D.2.c Autres informations

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les crédits d'impôts et déficits fiscaux reportables sont reconnus et évalués conformément aux normes IFRS.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementation fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs sont constatés au bilan s'il peut être démontré que des profits taxables futurs pourront les absorber dans un délai raisonnable.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement si :

- Ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.
- Il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible.

La Loi de finance 2019 prévoit une baisse du taux d'impôt France de 34,43% à 28,92% à compter de 2020. Natio Assurance a tenu compte de ce nouveau taux en appliquant un taux de 28,92% sur les retraitements portant sur les actifs comme sur les passifs.

E. Gestion du Capital

E.1 Fonds propres

E.1.a Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR

Les objectifs de la politique de gestion du capital de Natio Assurance visent à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

La règle de gestion imposée par le Groupe BNP Paribas est la remontée des dividendes afin de constituer le résultat distribuable à l'échelon supérieur. En contrepartie, les besoins éventuels de solvabilité sont préalablement couverts par des augmentations de capital ou de dettes subordonnées. Néanmoins, en cas d'insuffisance de solvabilité lors de la clôture prudentielle ou dans le cadre de l'évaluation de la solvabilité prospective, une non-remontée du dividende peut être privilégiée pour tout ou partie.

E.1.b Structure, montant et qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles s'élèvent à 101M€ au 31 décembre 2022 et se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social + primes d'émission	27,4	27,4
Réserve de réconciliation	73,7	98,4
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES	101,1	125,8

Natio Assurance ne dispose pas de dettes subordonnées, ni de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres sont classés en trois catégories, graduant ainsi leur qualité, en fonction de leur disponibilité, de leur subordination prioritaire pour la couverture des engagements des assurés et de leur duration.

La composition par catégorie, s'établit comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2022					31 décembre 2021
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Actions ordinaires (brutes des actions propres)	17,1	17,1	-	-	-	17,1
Primes d'émission relatives aux actions ordinaires	10,2	10,2	-	-	-	10,2
Réserve de réconciliation	73,7	73,7	-	-	-	98,4
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE	101,1	101,1	-	-	-	125,8

Les fonds propres de Natio Assurance sont entièrement composés de fonds propres de catégorie 1.

E.1.c Fongibilité et transférabilité des fonds propres

Les fonds propres sont essentiellement composés de profits futurs. Ils sont considérés comme fongibles et transférables.

E.1.d Classification des fonds propres hors mesures transitoires

Non applicable

E.1.e Changements attendus dans la structure financière de Natio Assurance

Non applicable

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)**E.2.a Montants de SCR et de MCR**

Le montant de SCR est de 22M€ au 31 décembre 2022. Le MCR s'élève à 7M€ au 31 décembre 2022. Il correspond au maximum entre le MCR linéaire et le MCR plancher.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Minimum de capital requis linéaire	7,1	12,0
Capital de solvabilité requis - SCR	21,7	38,0
Minimum de capital requis plafond	9,8	17,1
Minimum de capital requis plancher	5,4	9,5
Minimum de capital requis combiné	7,1	12,0
Seuil plancher absolu du minimum de capital requis	3,7	3,7
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - MCR	7,1	12,0

E.2.b Information sur les données servant au calcul du MCR

Les données ayant servi aux calculs des MCR sont :

- Les provisions techniques décrites au paragraphe D.2.
- Les montants de primes émises nettes de réassurance de l'exercice 2022.
- Les capitaux sous risque.

E.2.c Montant de SCR par module de risque

Le SCR est en baisse par rapport au 31 décembre 2022 suite à la baisse du SCR de souscription affecté par le *run-off* de l'activité.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Risque de marché	15,9	27,8
Risque de défaut	0,4	0,6
Risque de souscription vie	0,4	0,6
Risque de souscription santé	0,7	1,1
Risque de souscription non vie	16,8	30,3
Diversification	- 8,0	- 13,9
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS DE BASE	26,2	46,5
Risque opérationnel	3,1	4,7
Capacité d'absorption des impôts différés	- 7,6	- 13,2
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	21,7	38,0

L'évolution par module de risque est décrite dans la partie C. Profil de risque.

E.2.d Ratios de couverture

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 465% et de 1431%.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022					31 décembre 2021
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Fonds propres disponibles au capital de solvabilité requis	101,0	101,0	-	-	-	125,8
Fonds propres disponibles au minimum de capital requis	101,0	101,0	-	-	-	125,8
Fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis	101,0	101,0	-	-	-	125,8
Fonds propres éligibles au minimum de capital requis	101,0	101,0	-	-	-	125,8
Capital de solvabilité requis (SCR)	21,7					38,0
Minimum de capital requis	7,1					12,0
Fonds propres éligibles rapportés au capital de solvabilité requis	465,1%					331,1%
Fonds propres éligibles rapportés au minimum de capital requis	1431,2%					1048,1%

E.2.e Information sur d'éventuels calculs simplifiés

Non applicable

E.2.f Montants de SCR et de MCR sur l'horizon du business plan (scénario ORSA)

Le *run-off* de Natio ne pose pas de problème de solvabilité sur la projection et le long terme. La liquidité devra continuer à faire l'objet d'un suivi diligent et d'études de liquidité régulières pour anticiper les besoins en trésorerie notamment dans le cas d'une forte remontée des taux d'intérêts.

E.2.g Utilisation des USP

Non applicable.

E.3 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Non applicable.

E.4 Montant des non-conformités avec MCR et SCR

Non applicable.

F. ANNEXES

F.1 Définition des familles de risques

Familles de Risques Élémentaires		
	Risque de Marché	<p>Le risque de marché est le risque de perte financière causée par des mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables impactent les prix (taux de change, prix des obligations, cours des actions et des matières premières, prix des produits dérivés, prix de l'immobilier, etc.) et découlent des fluctuations sur les taux d'intérêts, les marges de crédit, la volatilité et les corrélations.</p> <p>Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir satisfaire aux exigences de paiements, actuelles ou à venir, prévues ou non, provenant des engagements assurantiels pris envers les assurés à cause de l'incapacité :</p> <ul style="list-style-type: none">• À vendre des actifs (i) dans les temps nécessaires et (ii) à un prix acceptable sans (iii) impacter de manière significative les prix du marché et / ou• À avoir accès dans les temps à des solutions alternatives de financement. <p>Le Risque de Marché tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond au risque de pertes significatives sur toutes les expositions de marché.</p> <p>Le risque de gestion actif/passif (ALM) est inclus dans le risque de Marché. Il correspond au risque de perte financière, ou de problèmes de solvabilité causés par des incohérences de la politique d'investissement d'une part, et des politiques de souscription et de réassurance d'autre part.</p> <p>Cela peut concerner par exemple l'allocation des actifs, la durée des gaps, les taux des souscripteurs, ou des engagements hors bilan. Cela se matérialise par des différences entre les flux (entrants et sortants) observés et attendus causées par l'incertitude inhérente à la modélisation des interdépendances entre les actifs et les passifs.</p> <p>Le risque ALM peut aboutir à des erreurs stratégiques, une dégradation de la réputation, des problèmes de liquidité ou de solvabilité.</p>
	Risque de Souscription	<p>Le risque de souscription est le risque de perte financière causée par une tarification insuffisante ou par une hausse soudaine et inattendue des déclarations de sinistres ou du coût des sinistres. En fonction du type d'activité assurantielle (vie ou non-vie), ce risque peut être statistique, macro-économique ou comportemental, ou peut-être en lien avec des problèmes de santé publique ou des catastrophes.</p>
	Risque de Crédit	<p>Le risque de crédit est le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, causés par des fluctuations de la qualité de crédit d'émetteurs de titres, de contreparties ou de tout autre débiteur auxquels les entreprises d'assurance ou de réassurance sont exposées, sous la forme de risque de contrepartie, risque de <i>spread</i> ou risque de concentration de marché.</p> <p>Parmi les débiteurs, les risques liés aux instruments financiers, et les risques liés aux créances générées par les activités de souscription (collecte des primes, recouvrement de réassurance, etc.) sont réparties en deux catégories : « Risque de Crédit Actif » et « Risque de Crédit Passif ».</p> <p>Le Risque de Crédit tient compte du risque de concentration de marché, qui correspond à l'exposition à tout risque causant une potentielle perte significative.</p>
	Risque Opérationnel	<p>Le risque opérationnel est le risque de perte causée par l'insuffisance ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques, ou des événements extérieurs, qu'ils soient accidentels, délibérés, ou naturels. Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition incluent ceux d'origine humaine ou naturelle.</p> <p>Cette catégorie prend aussi en compte le risque de modèle qui représente le risque que les décisions commerciales et / ou de gestion soient prises sur la base d'informations incorrectes</p>

Le **risque de Conformité** fait partie du risque opérationnel. Cependant, comme certaines incidences du risque de conformité impliquent plus qu'une simple perte financière, mais de véritables atteintes à la réputation de l'entreprise, Cardif IARD traite ce risque de conformité séparément.

La conformité peut être définie comme « Le respect des dispositions légales ou réglementaires, des normes professionnelles et éthiques, des recommandations du Conseil d'Administration, des instructions données par le senior management du groupe BNP Paribas et par des procédures Groupe ».

Le risque de conformité est le risque de non-conformité.

Tel qu'il est défini dans la réglementation française, il est le risque légal, administratif ou disciplinaire de sanctions entraînant une perte financière significative, ou une atteinte à la réputation qu'une compagnie d'assurance (et le groupe auquel elle appartient, par contagion) peut subir à cause d'un défaut de conformité avec les lois et réglementations nationales ou européennes applicables à son activité, les règles de bonne conduite et les standards de bonnes pratiques des activités assurancielles, bancaires et financières, ou les instructions données par un organe décisionnaire, en particulier dans le cadre d'applications de directives émises par un organe de régulation.

Risque Stratégique

Le **risque stratégique** est le risque de perte causée par l'échec de décisions stratégiques (acquisitions, fusions, nouveaux produits, marchés, etc.)

Le risque stratégique est lié à :

- L'environnement de travail externe : c'est le risque de perte financière causée par des fluctuations en volume, en marges et en coûts, générées par des facteurs externes, liés à l'industrie ou au marché élargi ;
- La mauvaise implémentation de la stratégie de risque sur la stratégie de développement.

Le risque stratégique comprend le risque de contagion entre les entités du groupe, rendu possible par les relations qu'entretient une entreprise avec les autres entités du groupe.

Le risque Stratégique prend aussi en compte :

- **Risque de Réputation** : Le risque de réputation est le risque de nuire à la confiance en l'entreprise qu'ont les clients, les contreparties, les distributeurs, les fournisseurs, les collaborateurs, les actionnaires, les régulateurs ou tout autre acteur dont la confiance est essentielle à la poursuite des activités quotidiennes de l'entreprise.
- **Risque Émergent** : Un risque émergent est un risque nouveau et évolutif difficile à quantifier et pour lequel l'occurrence, la nature ou l'ampleur des pertes potentielles sont notamment incertaines.

F.2 Quantitative Reporting Templates – QRT

F.2.a Bilan - S.02.01.02.01

Natio Assurance

Bilan

S.02.01.02.01

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	243,2
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0,0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,0
Actions	R0100	0,0
Actions - cotées	R0110	0,0
Actions - non cotées	R0120	0,0
Obligations	R0130	185,8
Obligations d'État	R0140	77,9
Obligations d'entreprise	R0150	107,9
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	57,2
Produits dérivés	R0190	0,2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,0
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	25,6
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	25,6
Non-vie hors santé	R0290	25,6
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1,4
Autres créances (hors assurance)	R0380	0,1
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	0,2
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,1
Total de l'actif	R0500	270,5

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	110,0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	108,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	100,1
Marge de risque	R0550	7,8
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	1,7
Marge de risque	R0590	0,3
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5,9
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	0,0
Marge de risque	R0640	0,0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5,9
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	5,7
Marge de risque	R0680	0,2
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0
Meilleure estimation	R0710	0,0
Marge de risque	R0720	0,0
Autres provisions techniques	R0730	0,0
Passifs éventuels	R0740	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0
Provisions pour retraite	R0760	0,3
Dépôts des réassureurs	R0770	2,5
Passifs d'impôts différés	R0780	4,3
Produits dérivés	R0790	0,2
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,6
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15,2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8,0
Passifs subordonnés	R0850	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,1
Total du passif	R0900	147,0
Excédent d'actif sur passif	R1000	123,5

F.2.b Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.01

Natio Assurance

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

S.05.01.02.01

		Total
		C0200
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	- 0,3
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée		-
Part des réassureurs	R0140	0,0
Net	R0200	- 0,4
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,3
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-
Part des réassureurs	R0240	0,0
Net	R0300	0,3
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	- 19,1
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-
Part des réassureurs	R0340	2,3
Net	R0400	- 21,4
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	-
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-
Part des réassureurs	R0440	-
Net	R0500	-
Dépenses engagées	R0550	- 0,2
Autres dépenses	R1200	-
Total des dépenses	R1300	- 0,2

F.2.c Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02.02

Natio Assurance

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Engagements d'assurance vie

S.05.01.02.02

		Total
		C0300
Primes émises		
Brut	R1410	-
Part des réassureurs	R1420	-
Net	R1500	-
Primes acquises		
Brut	R1510	-
Part des réassureurs	R1520	-
Net	R1600	-
Charge des sinistres		
Brut	R1610	1,04
Part des réassureurs	R1620	-
Net	R1700	1,04
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-
Part des réassureurs	R1720	-
Net	R1800	-
Dépenses engagées	R1900	-
Autres dépenses	R2500	-
Total des dépenses	R2600	-

F.2.d Provisions techniques vie et santé SLT - S.12.01.02

Natio Assurance

Provisions techniques vie et santé SLT

S.12.01.02

		Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		
Meilleure estimation		
Meilleure estimation brute	R0030	5,7
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	-
<i>Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables</i>	R0050	-
<i>Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables</i>	R0060	-
<i>Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables</i>	R0070	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	5,7
Marge de risque	R0100	0,2
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-
Meilleure estimation	R0120	-
Marge de risque	R0130	-
Provisions techniques – Total	R0200	5,9

F.2.e Provisions techniques non-vie - S.17.01.02

Natio Assurance

Provisions techniques non-
vie

S.17.01.02

			Total engagements en non-vie
			C0180
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
	Meilleure estimation		
	<i>Provisions pour primes</i>	-	
	Brut	R0060	0,0
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,0
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,0
	<i>Provisions pour sinistres</i>		
	Brut	R0160	101,9
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	25,6
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	76,3
	Total meilleure estimation – brut	R0260	101,9
	Total meilleure estimation – net	R0270	76,3
	Marge de risque	R0280	8,1
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
	Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	
	Meilleure estimation	R0300	0,0
	Marge de risque	R0310	0,0
Provisions techniques – Total			
	Provisions techniques – Total	R0320	110,0
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	25,6
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	84,4

F.2.f Sinistres payés non-vie - S.19.01.21.01

Natio Assurance

Assurance Non-Vie

S.19.01.21.01

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année de développement (valeur absolue)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
																0,1
N-14	22,1	19,3	3,9	2,4	1,3	1,5	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1	- 0,0	0,0	
N-13	28,8	21,8	4,8	4,6	2,1	1,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0		
N-12	28,7	24,0	5,5	1,7	1,4	1,0	0,8	0,6	0,6	0,5	-0,0	0,4	0,0			
N-11	27,8	23,9	4,7	3,2	2,7	0,9	0,4	0,8	0,2	0,3	0,2	0,6				
N-10	32,7	24,3	5,4	2,3	1,9	0,5	1,0	0,9	0,1	0,2	0,0					
N-9	31,9	27,6	7,0	3,7	1,2	0,7	0,5	0,2	0,3	0,7						
N-8	37,0	30,8	5,4	2,9	1,7	1,5	0,9	1,0	0,2							
N-7	34,0	26,5	5,5	1,9	1,7	1,2	0,7	0,4								
N-6	38,9	23,9	5,9	3,2	2,4	2,2	2,3									
N-5	33,3	21,5	6,7	2,7	3,3	3,7										
N-4	36,8	22,6	5,7	3,9	4,4											
N-3	22,0	15,6	4,5	2,1												
N-2	13,1	8,9	2,5													
N-1	5,2	2,9														
N	0,1															

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Pour l'année en cours, Somme des années (cumulés)

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	0,1	0,1
N-14	0,0	51,9
N-13	0,0	64,7
N-12	0,0	65,3
N-11	0,6	65,6
N-10	0,0	69,3
N-9	0,7	73,8
N-8	0,2	81,6
N-7	0,4	71,9
N-6	2,3	78,8
N-5	3,7	71,1
N-4	4,4	73,4
N-3	2,1	44,2
N-2	2,5	24,5
N-1	2,9	8,1
N	0,1	0,1
Total	20,1	844,4

F.2.g Meilleures estimations provisions pour sinistres non-vie - S.19.01.21.02

Natio Assurance

Assurance Non-Vie

S.19.01.21.02

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement (valeur absolue)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
																1,3
N-14	-		-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	1,1	0,1	0,1	0,1	
N-13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	2,6	1,8	1,7	1,5		
N-12	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	5,8	5,7	5,0	2,7			
N-11	-	-	-	-	-	-	-	2,4	2,2	1,5	1,2	0,5				
N-10	-	-	-	-	-	-	8,0	6,9	6,2	6,0	5,7					
N-9	-	-	-	-	-	4,9	4,0	2,8	2,7	1,5						
N-8	-	-	-	-	9,1	8,5	5,4	6,2	4,9							
N-7	-	-	-	16,0	12,3	10,3	9,1	9,2								
N-6	-	-	29,6	26,2	26,2	21,3	17,0									
N-5	-	34,2	25,9	22,0	20,9	16,6										
N-4	50,3	34,2	45,8	42,6	39,3											
N-3	37,8	21,8	13,1	12,2												
N-2	25,7	13,1	9,6													
N-1	9,6	8,3														
N	0,2															

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Pour l'année en cours, Somme des années (cumulés)

	Fin d'année (données actualisées)
	1,0
N-14	0,0
N-13	1,3
N-12	2,1
N-11	0,4
N-10	4,2
N-9	1,1
N-8	4,4
N-7	6,8
N-6	12,7
N-5	12,8
N-4	29,6
N-3	9,9
N-2	8,4
N-1	6,8
N	0,2
Total	101,9

F.2.h Fonds propres - S.23.01.01

Natio Assurance

Fonds propres

S.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	17,1	17,1	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	10,2	10,2	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	73,6	73,6	-	-	-
Passifs subordonnés	R0140	-	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	101,0	101,0	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	101,0	101,0	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	101,0	101,0	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	101,0	101,0	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	101,0	101,0	-	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	21,7				
Minimum de capital requis	R0600	7,1				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	465%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1431%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	131,8
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	30,8
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	27,4
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	73,6
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,1
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,1

F.2.i Capital de Solvabilité Requis de base (SCR) - S.25.01.21

Natio Assurance

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

S.25.01.21

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0100
Risque de marché	R0010	15,9	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	0,4	
Risque de souscription en vie	R0030	0,4	
Risque de souscription en santé	R0040	0,7	
Risque de souscription en non-vie	R0050	16,8	
Diversification	R0060	-	8,0
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	26,2	

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Risque opérationnel	R0130	3,1
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
		7,6
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21,7
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21,7
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	21,7
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	
Gross future discretionary benefits		-
Net future discretionary benefits	R0460	-

Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques par les impôts différés

Approche fondée sur un taux d'imposition moyen	R0590	3,0
		C0130
Capacité d'absorption par les impôts différés	R0640	
dont justifiée par la réversion des IDP	R0650	
dont en vertu des bénéfices imposables futures	R0660	
dont justifiée par report arrière sur l'exercice courant	R0670	
dont justifiée par le déport, années futures	R0680	
Capacité d'absorption par les impôts différés maximale	R0690	

F.2.j Minimum de capital requis (MCR) - S.28.01.01

Natio Assurance

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components	
		C0010	
RésultatMCRNL	R0010		6,9
		Background information	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	0,0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1,7	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	45,6	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	0,3
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	20,6	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	8,4	0,0
Assurance-crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
RésultatMCRL	R0200		0,12
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5,7	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300		7,1
Capital de solvabilité requis	R0310		21,7
Plafond du MCR	R0320		9,8
Plancher du MCR	R0330		5,4
MCR combiné	R0340		7,1
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		3,7
Minimum de capital requis	R0400		7,1